

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 31 mars 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	DEBAILLEUL Delphine	THILL Céline
MENEGHIN Gaël	OGER Isabelle	MEIRA Christophe
IMMER Alain	REUTER Olivier	WALLERICH Alain
SVEC Jean		

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

VALANCE Bénédicte - donnant procuration à M. IMMER Alain		
GUINDT Philippe		

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme		
PEREIRA Julien		

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte. Monsieur SVEC Jean rejoint le Conseil à 20h08 et participe à compter du point 5 « Vote du Budget ».

Objet : 2023 - 708 Encaissement d'un chèque GROUPAMA

Suite à la renégociation du Contrat VILLASUR MULTIRISQUES BATIMENTS de l'Assureur GROUPAMA, une ristourne a été accordée à la commune pour le remboursement des cotisations du 27/02/2023 au 31/12/2023 dont le montant s'élève à 363,62€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à encaisser un chèque de Groupama, n° 0306736 du 20/03/2023 de 363,62€, relatif à la modification du contrat VILLASSUR (protection patrimoine) et au remboursement des cotisations trop perçues du 27/02/2023 au 31/12/2023.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 8 avril 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 08/04/2023
Le Maire,

